AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022092-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.092**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 présents / 30 Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : Projet de transition touristique intercommunautaire : candidature au dispositif régional de soutien « Diversification touristique des territoires de montagne »

Dans le cadre du Plan Tourisme 2022-2027, la Région Auvergne Rhône Alpes a lancé en juillet un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) pour poursuivre l'accompagnement des territoires de montagne vers un développement pérenne, durable, en s'appuyant sur la diversification et la différenciation touristique.

La communauté de communes Mézenc Loire Meygal, en tant que chef de file, a déjà initié avec les communautés de communes du Haut-Lignon et des Sucs une démarche collaborative pour construire une stratégie touristique commune.
Les 3 intercommunalités ont eu l'opportunité de bénéficier du précédent dispositif régional « Territoires de montagne 4 saisons » de 2018 à 2021, sur la base de 3 axes de travail :
> affirmer l'image de la destination en aménageant des sites porteurs
> se différencier sur le marché des APN en ajoutant à celle-ci une dimension ludo- sportive
> animation du réseau et communication
Le dispositif régional a permis de soutenir financièrement plusieurs projets privés ou publics. Le bilan est globalement très positif au regard du soutien apporté par la Région, mais les actions prévues d'animation et de mise en réseau auraient nécessité des moyens complémentaires en ingénierie pour pouvoir être mises en oeuvre.

Le nouvel appel à manifestation d'intérêt correspond pleinement à l'ambition du territoire de projet de porter un projet commun de transition touristique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022092-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Les trois communautés de communes souhaitent donc porter ensemble une candidature à l'AMI « Diversification touristique des territoires de montagne », avec la communauté de communes Mézenc Loire Meygal en tant que chef de file, afin d'espérer bénéficier du soutien régional pour les actions à venir.

Leur partenariat touristique est conforté par le recrutement en juin 2022 d'une cheffe de projet dédiée sur deux ans, l'accès à une offre d'ingénieries et d'expertises transversale, et une mise en réseau à l'échelle nationale, grâce au dispositif d'État « Avenir Montagnes Ingénierie ». Il a pour objectif de soutenir les territoires de montagne désireux de repenser leur stratégie de développement pour aller vers une offre touristique diversifiée et durable.

Dans le cas où le territoire de projet soit retenu, la gouvernance du dispositif « Territoires montagne 4 saisons » sera intégrée, avec le pilotage du dispositif « Avenir Montagnes Ingénierie » dans une démarche globale de construction, de suivi et d'évaluation du projet de transition touristique.
La convention qui définit les modalités du partenariat entre les trois intercommunalités devra être modifiée pour intégrer les modalités de gouvernance du dispositif régional.

Les axes stratégiques identifiés sont :
1 / Positionner le territoire sur une image montagne, développer la communication et la mise en marché correspondante en lien avec les partenaires
2 / Diversifier l'offre d'activités, pour les rendre complémentaires et résilientes, et devenir un territoire « 4 saisons »
3 / Mettre en œuvre une politique de développement maîtrisée, qui valorise les espaces et milieux naturels tout en participant à leur préservation
4 / Intégrer les fondamentaux du tourisme durable pour construire un développement touristique qui renforce également l'attractivité du territoire pour ses habitants (emploi, commerces, cadre de vie, services...)

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, **le conseil communautaire :**

- **approuve le partenariat** entre les trois communautés de communes du Mézenc Loire Meygal, du Haut-Lignon et des Sucs, pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt régional 2022 « Diversification touristique des territoires de montagne », avec la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal en tant que chef de file ;
- **valide la stratégie touristique** commune et le dossier qui sera déposé pour l'appel à manifestation d'intérêt régional ;
- **autorise le Président** à signer tout document relatif à l'appel à manifestation d'intérêt régional 2022 « Diversification touristique des territoires de montagne ».

Le Président, Jean-Marc Fargier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme